

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 17
- absents : 6
- pouvoirs : 2
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

5 mars 2025

Aujourd'hui, lundi 10 mars 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : Messieurs MICHAUT, VASSELON, NICOULAUD, TOUSSAINT, POUGET, GABEAU, CHABASSOL, MARSEILLE, GIRBE, LETOURNEUR ; Mesdames RENAUD, DURAND, PEIXOTO, RIBEIRO, SOREAU NICOULAUD, COULMEAU.

Étaient absents : Messieurs PINTO, DELPLANQUE, PREVOT, BERTHIER ; Mesdames MELINE, GADOIS.

Ont donné pouvoir : Monsieur DELPLANQUE à Monsieur GIRBE, Monsieur PREVOT à Monsieur VASSELON.

Secrétaire de séance : Madame Anita Nicoulaud

OBJET : DON D'UN BANC DE L'AMITIE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE PAR LA CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de création d'un banc de l'amitié est initié par les administrateurs de la Caisse Locale du Crédit Agricole La Source–Saint-Cyr.

1. Objectif : Le banc de l'amitié vise à encourager l'inclusion et à combattre l'isolement social, en particulier chez les enfants. Placé dans la cour de l'école élémentaire, il vise à devenir un symbole de solidarité où tout enfant cherchant de la compagnie ou du soutien peut s'asseoir et être rejoint par d'autres.
2. Apport éducatif : En favorisant des valeurs comme l'entraide, l'empathie et le respect, ce projet peut aussi avoir un rôle éducatif auprès des enfants.
3. Engagement local : La participation du Crédit Agricole montre une synergie entre les acteurs locaux pour un projet qui reflète les valeurs humaines et solidaires.

Ce projet est porté par le service périscolaire de la collectivité, en concertation avec le groupe scolaire élémentaire et sa représentante la directrice. Il se veut complémentaire de l'action inscrite dans le projet d'école axée sur la lutte contre le harcèlement scolaire.

L'achat du banc est effectué par la Caisse locale Crédit Agricole (CLCA ORLEANS LA SOURCE) Centre commercial 2002, 35 Place du commerce 45100 ORLEANS, qui en fait don à la commune de SAINT CYR EN VAL pour une valeur de **357.90 €**, pour qu'il soit installé, dans la cour de l'école élémentaire Claude Loynes, par les services compétents de la ville.

Caisse locale Crédit Agricole (CLCA ORLEANS LA SOURCE)

N° de SIRET : 440 036 200 00028

Son siège social est domicilié au 8 Allée des collèges 18000 BOURGES.

DEROULEMENT :

La livraison du banc sera effectuée directement auprès des services techniques de la municipalité et est prévue courant mars 2025.

Le banc sera peint par les enfants dans le cadre d'un projet périscolaire, avec l'accompagnement des animateurs. L'objectif est d'aborder la thématique du harcèlement scolaire. Ce projet est prévu pour débuter après les vacances de printemps 2025.

Un événement inaugural sera mis en place pour marquer la finalité du projet et ce, en présence des différents partenaires et des élus de la collectivité.

VISAS

Vu les dispositions des Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration des élus de la commune de SAINT CYR EN VAL ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'accepter** le don du banc par les administrateurs de la caisse locale du Crédit Agricole.
2. **De prévoir** l'installation, la maintenance du banc par les services compétents de la ville, d'intégrer ce matériel dans l'inventaire mobilier de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrerval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*